

Octroi d'une garantie d'emprunt pour la SCRL Intercommunale des Sports Sud Namur Sud Hainaut

En consultant les pièces pour préparer ce CC, je n'ai trouvé aucune explication du pourquoi de cet emprunt de 2 millions par l'Intercommunale des Sports.

Chaque année, les 13.800 habitants de Couvin paient +/- 55€ pour couvrir les pertes d'exploitation de l'Intercommunale des sports. Et cela, depuis des années, nous n'allons pas revenir sur ce consensus.

Mais nous regrettons que toutes les infrastructures soient réservées aux clubs et aux organisations structurées, nous regrettons la quasi absence d'infrastructures sportives ouvertes en bon état gratuitement à tous, à toute heure.

Au nom d'Ecolo, je pose les questions suivantes :

Pourquoi l'Intercommunale des sports emprunte-t-elle 2 millions en plus de la prise en charge de la perte annuelle de 760.000€ de l'Intercommunale ?

Pourquoi cette information n'a-t-elle pas été donnée aux Conseillers ?

Est-ce que la majoration de 40.000€ de la perte d'exploitation de l'Intercommunale des sports reprise à la modification budgétaire n°1 correspond à cet emprunt de 2 millions ? Si non, à quoi correspondent ces 40000€ ?

Pourquoi à part le terrain multi-sports de Petigny, n'existe-t-il pas à Couvin d'infrastructure sportive ouverte gratuitement à tous et à toute heure ? Est-ce une mission de l'Intercommunale des sports ?